



**Conseil Communautaire**  
**26 juin 2017**  
**Abergement-la-Ronce – 18h30**

## **DELIBERATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58  
Nombre de procurations : 21  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 20 juin 2017  
Date de publication : 04 juillet 2017

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 55/17

#### **Objet**

Modifications statutaires de  
l'Agence Régionale de  
Développement

#### **Secrétaire de séance**

Colette HANRARD

#### **Rapporteur :**

Claire BOURGEOIS-  
REPUBLIQUE

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JC Lab, S. Champanhet, S. Hédin, D. Chevalier, V. Chevriaut.

La création de la région Bourgogne Franche-Comté amène à la fusion des agences régionales de développement préalablement existantes : l'ARD Franche-Comté d'une part et l'ARDIE Bourgogne d'autre part. Pour procéder à cette fusion et créer la nouvelle entité, le choix a été établi de conserver le statut SPL que possédait déjà l'ARD Franche-Comté depuis 2013.

Par délibération n°GD145/12 du 20 décembre 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adhéré à la SPL ARD Franche-Comté et a acquis une action d'une valeur de 5 000 € correspondant à 2 % du capital.

De fait, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est appelé à se prononcer sur les modifications statutaires nécessaires à l'évolution de la SPL ARD Franche-Comté en SPL « Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté ».

Les projets de statuts de cette nouvelle agence sont annexés à la présente notice. Parmi les principales évolutions proposées figurent le changement de dénomination de la structure, l'adhésion de nouvelles collectivités (principalement issues de l'ancienne Région Bourgogne), la recapitalisation de la SPL à hauteur de 500 000 € (contre 250 000 € dans la SPL ARD Franche-Comté) et la recomposition du Conseil d'Administration, porté de 10 à 15 sièges.

La Communauté d'Agglomération est également invitée à désigner un représentant au sein des assemblées délibérantes de la future Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et le cas échéant de porter sa candidature à un siège de représentant des collectivités au sein du futur Conseil d'Administration de l'Agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert d'activités, de contrats, des moyens et du personnel de l'ARD Franche-Comté à l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté nouvellement créée,
- **APPROUVE** l'adhésion de nouvelles collectivités à l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté,
- **APPROUVE** les modifications décrites dans le projet de statuts de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté figurant en annexe,
- **APPROUVE** la recapitalisation de la SPL à hauteur de 500 000 €,
- **DESIGNE** Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE comme représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein des assemblées de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et candidate à un poste de représentant des collectivités au sein du futur Conseil d'Administration de l'Agence.

Fait à Abergement-la-Ronce,  
Le 26 juin 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Agence Régionale de Développement de Franche-Comté
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

